

à revenir avec le règlement de cette question des ressources naturelles dans sa poche, et voilà pourquoi ils se sont concertés pour jeter de la poudre aux yeux d'un public crédule.

On devait informer le peuple que les deux premiers ministres s'étaient rencontrés et avaient décidé de régler toute la question simplement d'après le grand principe de l'égalité des citoyens du Manitoba par rapport à ceux du reste du pays. C'est précisément, monsieur l'Orateur, comme si deux plaideurs se trouvaient devant un magistrat pour faire reconnaître leurs droits civils et qu'après de longues semaines de procédure et de litige les avocats des deux parties se levaient pour dire au juge qu'ils ont décidé de régler toute la question et qu'ils ont conclu une entente formelle par laquelle ils s'engagent à la régler selon les principes de la justice. C'est ce qui ressort de la promesse faite dans le discours du trône il y a un an. En conséquence on n'en parle pas dans le discours de cette année.

Il est encore un autre sujet sur lequel ce discours est muet. C'est un sujet qui avait une grande importance dans l'élection de 1921, un sujet qui, de fait, a toujours été très discuté et qui plus que tout autre a suscité des espérances illusoires pour finir dans le désappointement final. Je veux parler de la question du tarif. Naturellement, les honorables députés devront au gouvernement la justice de constater que la mention faite à ce sujet l'an dernier, était excessivement timide, excessivement modérée, excessivement vague: on devait faire un pas vers la révision, mais, par malheur, on ne pourrait pas faire grand-chose à cause du peu de temps qu'avaient eu les ministres. Néanmoins on devait faire quelque chose pour la révision et le faire à la dernière session. A la fin, comme on se le rappelle, le budget a été déposé et je me souviens comme les sentiments que j'avais exprimés au cours du débat sur le discours du trône ont été justifiés par l'événement, comment les grandes espérances du motionnaire de l'adresse et de celui qui l'avait appuyé ont été détruites et comment on a aussi déçu les espérances des honorables députés qui siègent à ma gauche. On a si peu fait et on en a si bien réduit la portée par de subséquents articles du budget, qu'à la fin nous constatons que la moyenne des droits d'importation est plus élevée aujourd'hui que lorsque les honorables députés de la droite sont arrivés au pouvoir. Mais l'espoir n'a pas été banni du cœur de certains députés de la Chambre et, très sincèrement, ils ont exprimé la conviction que si on avait fait un pas, très petit du reste, en ce qui regarde les machines agricoles et que si ce pas pouvait compter comme étant dans la bonne direction, un

demi-pain vaut mieux que rien et qu'autre chose viendrait qui justifierait la confiance que ces députés avaient dans le Gouvernement.

A-t-on la preuve aujourd'hui qu'autre chose va en sortir? La promesse faite il y a un an au sujet des douanes est apparemment réglée au sens des ministres, et ils croient que, pour le moment, le silence est d'or. Cette année, ils ont totalement oublié la question du tarif. Donc, si le tout petit pas en avant fait l'an dernier l'a été dans la bonne direction, je crains que l'espoir des honorables députés qui siègent à ma gauche de voir ce progrès se continuer ne soit déçu. Du reste, après que le Gouvernement eut décidé cette modification si longtemps promise et annoncée avec tant de confiance par les députés de la droite et ceux qui forment le groupe progressiste, après qu'on eut opéré maint changement au tarif, le Gouvernement a encaissé 88 millions de droits de douane sur des importations d'une valeur de 506 millions, alors que, l'année précédente, les taxes de douane avaient été de 78 millions pour 502 millions d'importations. Dans ces conditions, ceux qui étaient en faveur d'un abaissement du tarif ne seront peut-être pas très désireux de voir l'opération répétée bien souvent. Ce tarif qui, vers la fin de l'année fiscale 1921 était en moyenne de 15½ p. 100, s'élève aujourd'hui avec le demi-pain,—et la taxe des ventes imposée à la frontière, à 17½ p. 100 sur toute l'échelle. C'est ainsi que sont remplies les promesses inscrites au programme de 1919. Telle est la fin de cette comédie sur la question du tarif, qui a porté au pouvoir ces honorables députés de la droite. Je désire traiter une question, ou plutôt un aspect d'une question au Canada qui exige l'attention de tous les citoyens sérieux. Je veux parler de l'état financier général et des impôts de ce pays. Je me reporte aux jours qui ont immédiatement suivi la fin de la dernière guerre. La guerre était à peine terminée que le gouvernement de l'époque s'est trouvé harcelé de demandes par les députés siégeant alors de ce côté-ci de la Chambre et qui voulaient réduire la dette du pays. La guerre est finie, nous a-t-on dit; d'autres pays font des économies et ces économies se signalent non seulement par une diminution des dépenses, mais aussi une diminution des obligations nationales. Je me souviens fort bien des discours de députés qu'on voit maintenant occuper les banquettes du côté ministériel, disant que ce n'était pas assez de savoir que le revenu consolidé non seulement égalait, mais dépassait les dépenses afférentes au fonds consolidés. Cela ne consolait pas les honorables députés. Ils voulaient réduire les dépenses du compte capital jusqu'à ce que les obligations du Canada indiquent une diminution de la dette du Dominion.